

**C**hères lectrices, chers lecteurs, nous voilà déjà arrivés en septembre : l'automne, la rentrée des classes... J'espère que parents, grands-parents et enfants avez passé de bons moments estivaux. Pour notre part, nous avons tout mis en œuvre pour les loisirs de nos enfants avec le transport gratuit pour tous jusqu'aux centres de loisirs, l'accès à la piscine de Bapaume gratuitement, les jeux gratuits aussi à la salle Isabelle de Hainaut, les séjours de vacances. Tout cela a un coût

non négligeable mais nous tenons à cette organisation au service de nos jeunes afin que toutes nos communes de la Communauté de Communes puissent bénéficier des mêmes services. C'est une chance qu'il convient d'apprécier. Dans un tout autre domaine, bien d'actualité, concernant l'aboutissement de notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal, j'ai souhaité, avec les vice-présidents communautaires, aider équitablement toutes nos communes dans

leur développement en logements, en respectant bien entendu les contraintes d'économie maximale de terres agricoles. Les Maires et les Conseils Municipaux ont, par ailleurs, bénéficié d'une grande autonomie pour le choix des extensions constructibles proposées. Rien n'a été imposé, tout a été concerté ! Sachez-le, sachez également que vous aurez la possibilité de vous exprimer au cours de l'enquête publique à venir. Nous voulons que chaque avis soit respecté ! Bonne rentrée à toutes et à tous.

Jean-Jacques COTTEL,  
Maire de Bapaume,  
Président de la  
Communauté de  
Communes  
du Sud-Artois.



# Club Le Cercle des Nageurs

**Votre enfant souhaite se perfectionner en natation, pourquoi ne pas rejoindre le club loisirs ?**

Voici quelques explications concernant l'inscription pour la saison 2019-2020. L'enfant devra :

- Avoir entre 6 et 15 ans (année en cours) pour pouvoir effectuer le test d'entrée.
- Avoir certains prérequis pour valider son intégration au club, à savoir :

- Entrer dans l'eau par un saut ou un plongeon,
  - Se déplacer au milieu du bassin en toute aisance dans une nage codifiée de son choix (= nage crawl respiration latérale acquise ou brasse respiration acquise).
- Les tests d'entrée pour intégrer le club se feront les mercredis 11 et 18/09 de 14h45 à 16h00, ainsi que les samedis 14 et 21/09 de 10h15 à 11h30.

À savoir que les nageurs déjà inscrits au club lors de la saison 2018-2019 et désirant poursuivre l'activité seront prioritaires sur la prochaine saison.

La reprise des entraînements se fera à compter du mercredi 25/09 et du samedi 28/09. Le tarif pour la saison (septembre à juin) a été fixé à 120 €. L'objectif du club loisirs est

de perfectionner l'enfant sur l'ensemble des techniques de nages, de développer sa capacité respiratoire en travaillant sur des phases d'endurance et de vitesse. Une découverte autour des différents sports aquatiques tels que le water-polo, le sauvetage, sera proposée.

**N'hésitez pas à contacter l'équipe de la piscine pour plus de renseignements au 09 61 34 68 23**



## ÉTÉ 2019

■ Fréquentation juillet : 1 600 entrées public dont quasi 500 entrées gratuites à compter du 15/07.

■ Accueil de loisirs juillet : 1 300 enfants ont profité de la piscine qui leur est réservée sur toutes les matinées hormis le lundi.

### Horaires d'ouverture au public (période scolaire) à compter du lundi 2 septembre 2019

	9h00	10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00	19h00	20h00
LUNDI					S:1	S:2						
MARDI												
MERCREDI											S:1	S:2
JEUDI												
VENDREDI											S:1	S:2
SAMEDI												
DIMANCHE												

- Nage libre\* : tout public
- Nage adulte : réservée aux personnes de + de 16 ans obligatoirement
- Bassin ludique\* : prêt de matériels tels que bouée, tapis, ballon...
- Aquacycle : sur réservation par séance d'une 1/2 heure

- Aquagym douce
- Aquagym dynamique
- Aquatraining : sur réservation
- Club loisirs

**\* ATTENTION : les enfants de - de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte en tenue de bain sur le bassin (short interdit).**

**Les cours d'Aquacycle et Aquatraining s'effectuent sur réservations. Pour plus d'informations sur les activités, contacter la piscine au 09 61 34 68 23**

SPORT-SANTÉ

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Sud-Artois : la dernière étape est arrivée ! L'aboutissement de 4 ans de travail

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



**Le 9 juillet 2019, une étape importante a été franchie pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Sud-Artois : le Conseil de Communauté réuni en assemblée générale a voté l'arrêt du projet. Cela signifie que l'élaboration du document est achevée. Ce vote marque la fin d'une réflexion et d'un travail d'envergure débuté il y a 4 ans plus tôt.**

Le 11 juin 2015, le Conseil de la Communauté prescrivait un document d'urbanisme unique couvrant les 58 communes du territoire (6 nouvelles communes ont rejoint le territoire en 2017). Il fallait résoudre trois problématiques :

- La loi a décrété la caducité des Plans d'Occupation des Sols et les cartes communales ne permettent plus de répondre à des enjeux stratégiques à

une échelle pertinente,

- Nos vies dépassent souvent les limites communales dès que cela concerne le travail, les loisirs, les courses...

- Un enjeu d'ordre national : la nécessité de maîtriser l'étalement urbain et la consommation de terres agricoles.

Le développement du territoire passe donc par un projet commun partagé par l'ensemble des communes. De plus, l'intercommunalité gère à ce jour un service mutualisé d'Application du Droit des Sols sur 40 communes : un même ensemble de règles d'urbanisme pour toutes les communes harmonisera ce travail.

## Les pièces du PLUi ?

Pour mémoire, le PLUi comporte plusieurs documents :

- Un rapport de présentation comportant diagnostics et évaluation environnementale afin d'identifier et de repérer les enjeux du territoire,

- Un Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les choix politiques de développement et d'aménagement du territoire,

- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui traduisent graphiquement ces choix sur les espaces ouverts à l'urbanisation future,

- Un règlement encadrant les constructions,

- Des annexes incluant des informations diverses.

## La concertation ?

L'élaboration du PLUi a fait l'objet d'une concertation étendue et diverse. Le PADD a été présenté pour être débattu devant les 64 conseils municipaux du territoire. Des ateliers participatifs ont été organisés à destination des habitants à Bapaume, Croisilles et Bertincourt. Des réunions ont été tenues avec les services de l'État et le monde agricole. Ce ne sont que trois exemples parmi les outils de concertation mis en place.

## Et la suite ?

L'arrêt-projet du PLUi est entré dans une phase administrative de consultation. Les services de l'État, les chambres consulaires, les territoires voisins et les 64 conseils municipaux du territoire ont 3 mois, jusque fin octobre, pour émettre un avis sur le projet de PLUi arrêté. Cette phase se clôturera par une enquête publique qui se déroulera entre novembre et décembre. Elle vous donnera une dernière fois la parole. D'une part, vous aurez la faculté de consulter l'ensemble des pièces constitutives du PLUi, et d'autre part, vous pourrez faire part de vos remarques et observations. Celles-ci seront consignées dans un procès-verbal de synthèse et un mémoire sera alors produit en réponse.

Après avoir reçu le rapport du commissaire enquêteur, et ses conclusions motivées, le conseil communautaire aura à approuver au cours du premier trimestre 2020 le PLUi éventuellement amendé, qui sera transmis au Préfet pour devenir exécutoire.





# La fibre optique arrive dans les communes

## Retour sur la réunion du 19 juin 2019 sur les premières éligibilités à la fibre et les déploiements qui s'accroissent !

Le syndicat La Fibre Numérique 59/62 et ses délégataires Cap Fibre et Axione, filiale de Bouygues, construisent depuis plusieurs années maintenant un nouveau réseau fibre optique pour permettre aux habitants de bénéficier de débits de 100 à 300 fois plus élevés que le réseau actuel en cuivre (ADSL).

En juin dernier, une réunion publique d'information s'est tenue à Bapaume à destination des habitants des communes d'Avesnes-les-Bapaume, Bancourt, Barastre, Beaulencourt, Beugnâtre, Beugny, Favreuil, Frémicourt, Haplincourt, Morchies, Riencourt-les-Bapaume, Villers-au-Flos et une partie de Bapaume et de Bertincourt pour les informer de l'ouverture commerciale à la fibre optique suite à l'achèvement du déploiement du réseau public.

Les participants à la réunion ont pu être renseignés sur les offres de services et les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) présents sur le réseau public, mais également sur les conditions de raccordement à la fibre optique.

Pour bénéficier de la fibre optique à l'abonné et des services qui vont avec, ce qu'il est important de retenir au premier chef pour les habitants des communes précitées\*, c'est qu'il faut se rapprocher du FAI de leur choix. Celui-ci viendra tirer la fibre optique jusqu'à l'habitation, et ceci sans aucun frais supplémentaire, sauf cas particulier.

L'installation de la fibre optique chez soi est simple et rapide. Il faut en moyenne compter de 2 à 3 semaines entre la souscription à une offre et le raccordement au réseau fibre optique de l'habitation.

\* Les foyers des communes de Gommecourt, Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois et Souastre sont également éligibles à la commercialisation à la fibre optique. Une réunion a été organisée à Pas-en-Artois pour les en informer.

## Connaitre son éligibilité ?

Pour cela, il faut se rendre sur le site <http://capfibre.fr/>

En tant que particuliers, après avoir cliqué sur l'onglet « Tester mon éligibilité », il faudra renseigner le nom de la commune au champ « Adresse » et lancer la recherche.

Vignette verte 🟢 sur votre habitation, c'est bon ! Vignette rouge 🚫 ou absence de vignette, il vous faudra encore patienter quelques temps.

Si c'est vert, en cliquant sur la vignette 🟢, vous pourrez accéder à la liste des

opérateurs présents sur le territoire, opérateurs qu'il vous faudra alors contacter pour raccorder votre habitation au réseau public et pour bénéficier des services de la fibre optique.

## Et après 2019 ?

Voici ci-dessous les communes dont les foyers seront éligibles à l'ouverture commerciale :

**Jalon fin d'année 2019 :** Foncquevillers.

**Jalon avril 2020 :** Achiet-le-Grand, Achiet-le-Petit, Beaumetz-les-Cambrai, Bihucourt, Bievillers-les-Bapaume, Bus, Gréville, Havrincourt, Lebuquière, Léchelle, Ligny-Thilloy, Metz-en-Couture, Trescault, Vélou, Ytres.

**Jalon début d'année 2021 :** Béhagnies, Bertincourt, Ervil-

lers, Gomiécourt, Le Sars, Le Transloy, Martinpuich, Morval, Mory, Neuville-Bourjonval, Rocquigny, Ruyaulcourt, Saignies, Warlencourt-Eaucourt.

Au-delà de ces jalons, le déploiement se poursuivra jusqu'à couvrir l'ensemble des communes du territoire. L'objectif affiché est : la fibre pour tous à l'horizon 2022 !

## Coût pour l'intercommunalité ?

Sur la zone d'initiative publique, la Communauté de Communes du Sud-Artois finance le déploiement de la fibre optique à hauteur de 30 € par foyer, soit une contribution d'environ 420 000 € qu'il faut prévoir sur plusieurs exercices budgétaires.



# Portes Ouvertes d'Ateliers d'Artistes

**Cette année encore, la Communauté de Communes du Sud-Artois souhaite s'inscrire dans le dispositif des Portes Ouvertes d'Ateliers d'Artistes...**

Mais au fait, c'est quoi ces Portes Ouvertes ?

Peintres, dessinateurs, tour-

neurs sur bois, couturiers, bijoutiers... Ils exposent durant trois jours incontournables les 4, 5 et 6 octobre 2019 à la salle polyvalente de LIGNY-THILLOY, rue de Miraumont. Nous vous invitons à venir les rencontrer et découvrir votre territoire à travers ses artistes.

Cette année, les talents en herbe sont aussi les bienvenus,

accompagnés d'un adulte. Nous vous proposons également des ateliers découvertes, des mises en pratique et surtout de partager ensemble un moment convivial.

La visite de ces portes ouvertes est gratuite et ouverte à tous. Si vous souhaitez exposer, merci de nous retourner le coupon ci-après :

**Vendredi :  
Scolaires uniquement**

**Samedi et dimanche :  
10h - 12h / 14h - 18h  
(17h le dimanche)**

Contact :  
**Mélanie DELFOSSE**  
06 32 55 09 23

## Je souhaite EXPOSER lors des P.O.A.A. des 4, 5 et 6 octobre 2019 à LIGNY-THILLOY

**Je suis :**

- Un Artiste en herbe (Âge.....)
- Un Artiste accompli

**Mon activité artistique :**

.....

.....

.....

**Je serai présent le :**

- 4 octobre 2019
- 5 octobre 2019
- 6 octobre 2019

Coordonnées du participant ou représentant légal (Nom - Prénom - Numéro de tél. - Adresse) :

CULTURE

LA SEMAINE BLEUE

## La Semaine Bleue édition 2019

**Les 8 et 10 octobre 2019, à l'espace culturel Isabelle de Hainaut à Bapaume**

**Spectacle gratuit en direction des personnes de plus de 60 ans, suivi d'un goûter offert par la Communauté de Communes du Sud-Artois.**

Chaque année, la Communauté de Communes du Sud-Artois propose à ses administrés seniors, retraités, une mise à l'honneur dans le cadre de la Semaine Bleue. Pour cette édition 2019, nous vous proposons deux shows de variétés dansées qui vous feront voyager au travers des années twist, du gospel, du french cancan et bien d'autres univers interprétés par 7 artistes.

Venez en prendre plein les yeux lors du spectacle FUZION !

*NB : Les clubs, maisons de retraite, EHPAD ont été contactés par courrier. Pour les personnes faisant partie de ces établissements, vous pouvez vous rapprocher du/de la Président(e) ou du personnel encadrant.*

Plus d'infos ou de renseignements auprès de  
**Mélanie DELFOSSE :**  
03 91 19 28 00 ou  
06 32 55 09 23

Représentation proposée :  
**FUZION, un spectacle  
ESTHER MALONE**



### BULLETIN D'INSCRIPTION À LA SEMAINE BLEUE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes inscrites (précisément) : \_\_\_\_\_

Participera à l'après-midi du 8 octobre 2019 à 14h30

Ou

Participera à l'après-midi du 10 octobre 2019 à 14h30

**Coupon à retourner avant le 30 septembre 2019 à l'adresse suivante :**  
**Communauté de Communes du Sud-Artois**  
**5 rue Neuve - CS 30002 - 62452 BAPAUME Cedex**

